

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

—————
Séance du 17 juin 2021
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI)

—————

QBO a décidé de se doter d'une programmation pluriannuelle des investissements centrée sur la période 2021-2027.

La programmation pluriannuelle des investissements permet de planifier les investissements retenus en lien avec les capacités financières que la collectivité possède et/ou qu'elle fait évoluer par sa stratégie financière (sur la gestion courante mais aussi en matière de recherche de financement).

Fruit des études et des arbitrages opérés, elle est la rencontre entre le projet politique, les besoins et obligations en matière d'investissement et la capacité financière de l'EPCI (et notamment les coûts/économies induits par les investissements).

Elle est à la fois ambitieuse, réaliste et dynamique.

Elle est ambitieuse car elle traduit les orientations posées par le projet politique, avec les axes les plus structurants de ce projet.

Elle est réaliste car elle s'appuie sur des études traduisant la faisabilité technique et financière des projets ; elle résulte d'une hiérarchisation et d'une inscription des crédits en lien avec les capacités financières : elle n'est pas un étalage de vœux mais une feuille de route opérationnelle.

Enfin, elle est dynamique, en ce sens qu'elle a vocation à être confirmée chaque année en fonction de l'avancée des opérations, des évolutions du contexte et de l'opportunité en matière de financements pouvant conduire à avancer des projets dans le temps ou même à en introduire de nouveaux.

Cela est d'autant plus vrai pour l'EPCI que le projet communautaire en cours d'élaboration en parallèle du deuxième volet du pacte fiscal et financier, permettra de valider à nouveau les capacités financières du territoire, après l'adoption d'une première feuille de route financière décrite dans le DOB 2021.

La prospective financière est remise à jour et permettra une revoyure de la présente PPI dès le début d'année prochaine. Les premiers éléments liés à la connaissance des effets de la réforme fiscale plaident pour une évolution de la cible autour de 12 M€ nets annuels d'investissements sur le budget principal.

Pour permettre le pilotage de cette PPI sur le mandat, en s'affranchissant en partie du cadrage annuel du budget, le mécanisme des autorisations de programme/crédit de paiement (AP/CP) sera proposé à l'automne : les AP/CP sont votés par investissement ou opération, représentant la totalité des crédits de l'opération (autorisation juridique et financière de lancer l'opération) et une proposition/autorisation de plafond de crédits budgétaires à dépenser chaque année.

Le débat sur l'autorisation initiale et le suivi chaque année permettront un contrôle budgétaire accru de l'assemblée délibérante sur chaque opération.

I – La cible financière

La cible financière arrêtée en cout net (c'est-à-dire net du FCTVA et des subventions) est de 25,1 M€ tous budgets confondus par an. Jusqu'en 2027 (pour intégrer la dimension des projets financés à cheval sur deux mandats), ce sont donc 175,7 M€ nets ou 228 M€ bruts.

M€ net	cible ou existant/an	sur 2021-2027	cout brut total (M€ brut)
budget principal	12	84	109,2
budget transports	1,5	10,5	13,65
budget eau	3	21	27,3
budget assainissement	3	21	27,3
budget bâtiment éco	0,3	2,1	2,73
budget ZAE	5	35	45,5
restauration collective	0,2	1,4	1,82
autres	0,1	0,7	0,91
Total	25,1	175,7	228,41

II – les premiers éléments de la PPI

Si la PPI sera formellement présentée au cours de la séance du conseil communautaire, quelques éléments peuvent déjà être mis en exergue.

Le budget principal :

Sur le budget principal, la cible de 12 M€ annuelle est atteinte, les derniers ajustements sont en cours.

Le PEM représente 17,6 M€ des crédits.

La grande salle, dont la recherche d'optimisation des financements se poursuit, pourrait représenter une somme similaire (entre 18 et 19 M€ nets).

La compétence habitat représenterait 6 M€.

L'économie et le numérique : 8 M€.

L'enseignement supérieur : 2,5 M€.

Les piscines dont la rénovation de Kerlan Vihan : 5 M€.

Les médiathèques : 2.7 M€.

La petite enfance : 4,2 M€.

L'aménagement de la zone de l'eau blanche : 4 M€.

Les crédits récurrents, l'informatique et quelques opérations constituant : le reste.

Les budgets annexes :

M€ net	cible ou existant/an	sur 2021-2027	coût brut total (M€ brut)	commentaire
budget transports	1,5	10,5	13,65	Cible atteinte- à réinterroger dans le cadre de la fin du contrat DSP
budget eau	3	21	27,3	Cible atteinte – schéma directeur en cours pourrait la faire évoluer au cours du mandat
budget assainissement	3	21	27,3	Les besoins sont supérieurs aux crédits alloués, le modèle économique est à valider dans le cadre du schéma directeur en cours qui pourrait faire évoluer les enveloppes en cours du mandat
budget bâtiment éco	0,3	2,1	2,73	Cible atteinte
budget ZAE	5	35	45,5	Cible atteinte
restauration collective	0,2	1,4	1,82	Cible atteinte
autres	0,1	0,7	0,91	Cible atteinte

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le projet de PPI.